



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

24 OCTOBRE 2007

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr *rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 24 octobre 2007 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 24 octobre 2007

**Pour le préfet, et par délégation,
Le Chef de bureau par intérim**

Isabelle NICOL

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

NÉANT

II – ARRÊTÉS

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier

Délégation de signature à M. Jean-Claude BIRONNEAU, sous-préfet de Cholet, secrétaire général de la préfecture
par intérim..... 7

III - AVIS ET COMMUNIQUÉS

NEANT

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI-BCC n° 2007-1184

Délégation de signature à M. Jean-Claude BIRONNEAU, Sous-préfet de CHOLET,
chargé des fonctions de Secrétaire général de la préfecture par intérim

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur

ARRETE

ARTICLE 1er :

M. Jean-Claude BIRONNEAU, sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, est chargé des fonctions de secrétaire général de la préfecture par intérim à compter du 24 octobre 2007.

ARTICLE 2 :

Délégation permanente de signature lui est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Maine-et-Loire, à l'exception :

- des règlements généraux de police et de leurs modificatifs,
- des déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
- des actes pour lesquels une délégation de signature a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département,
- des ordres de réquisition du comptable public.

ARTICLE 3 :

M. Jean-Claude BIRONNEAU, sous-préfet de Cholet, secrétaire général de la préfecture par intérim, est, en outre, chargé de l'administration de l'arrondissement chef-lieu.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude BIRONNEAU, sous-préfet de Cholet, secrétaire général de la préfecture par intérim, en ce qui concerne la gestion administrative et financière du centre de responsabilité créé par l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BIRONNEAU, sous-préfet de Cholet, secrétaire général de la préfecture par intérim, la délégation qui lui est conférée par les articles 2, 3 et 4 du présent arrêté, sera exercée par M. Jean-Claude BERNARD, sous-préfet de Saumur.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Claude BIRONNEAU et de Jean-Claude BERNARD, la délégation qui leur est accordée par les articles 2, 3 et 4 du présent arrêté sera exercée par M. Stéphane CALVIAC, sous-préfet de Segré.

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral SG-BCC n°2006-1056 du 20 novembre 2006 donnant délégation de signature à M. Jean-Luc FABRE, Secrétaire général de la préfecture, est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le sous-préfet de Cholet, secrétaire général de la préfecture par intérim, le sous-préfet de Saumur et le sous-préfet de Segré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 24 octobre 2007
Le Préfet de Maine-et-Loire
Signé : Jean-Claude VACHER

III - AVIS ET COMMUNIQUES